Rapport du jury concernant l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministère de l'intérieur et des Outre-mer – personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS).

Par arrêté du 10 mars 2023, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM) a autorisé, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Il est à ce titre rappelé que la reconnaissance spécifique des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) est l'un des enjeux du Beauvau de la sécurité.

Le présent rapport vise à faire le bilan de cette épreuve, d'en dégager des pistes d'amélioration mais aussi de permettre aux candidats qui se représenteront de disposer de conseils concrets et constructifs.

I/ Organisation des épreuves

1.1 Remerciements

La tâche de président du jury est particulièrement honorifique mais exigeante. Il aurait été impossible de mener à bien cette mission sans le soutien et l'appui de plusieurs personnes.

Je tiens tout d'abord à remercier le vice-président pour son engagement et ses conseils précieux tout au long de ces 7 mois. Malgré une charge de travail conséquente liée à ses activités professionnelles, il a été très présent pour me seconder efficacement.

Les membres du jury ont également eu un rôle majeur dans la conception du sujet et le déroulement des épreuves. Leur bienveillance ainsi que leur dévouement ont grandement contribué au bon déroulement des différentes réunions collégiales.

Les équipes de la SDRF sont également à saluer. Il est particulièrement agréable de pouvoir compter, pour les membres du jury comme pour les candidats, sur leur grande disponibilité, leurs compétences, couplées à une écoute de tous les instants.

La réactivité des équipes pour reprogrammer la partie écrite, en raison des graves intempéries survenues en Martinique quelques heures avant le début de l'épreuve, démontre également la qualité et le dynamisme des personnels en charge de cet examen professionnel.

1.2 Nature des épreuves

Le recrutement pour l'accès au grade d'ingénieur SIC (plan PATS) s'articule en deux temps: une épreuve écrite d'admissibilité proposant une résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier traitant de thématiques relatives aux systèmes d'information et de communication et une épreuve orale d'admission composée d'une présentation orale d'une durée de cinq minutes effectuée par le candidat suivi d'un entretien de 25 minutes, permettant aux membres de jury d'apprécier la motivation, les capacités du candidat à répondre aux exigences techniques et les aptitudes au management requises pour l'exercice des fonctions d'ingénieur SIC.

1.3 Statistiques

	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Taux de présence	Candidats admissibles		Candidats admis LC
ISIC PATS	5	181	102	56,35 %	23 (barre à 10/20)	5 (barre à 13,16/20)	5 (barre à 11,5/20)

II/ Déroulé des épreuves

2.1. Un rapport s'appuyant sur les retours d'expériences

Le présent rapport vise à partager les impressions et l'analyse, purement consultatives, du jury quant-au déroulé de cet examen, qui s'insère dans la stratégie RH du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Il sera également fait mention des remarques formulées par les candidats rencontrés.

Ce document ne vise aucunement à analyser de manière détaillée les résultats de cet examen professionnel PATS d'ingénieur des systèmes d'information et de communication ni à fournir une analyse statistique des candidats et lauréats.

2.2. Remarques sur l'épreuve écrite

Le sujet portait sur une rédaction d'une note de cadrage, qui s'assure de l'agilité de la refonte et l'homologation de la plateforme THESEE « traitement harmonisé des enquêtes et des signalements pour les E-escroqueries ».

Il convenait en premier lieu de bien analyser le contexte du sujet et le travail demandé.

Les correcteurs ont ressenti une évidente précipitation dans bon nombre de copies, dûe à une mauvaise gestion du temps, qui se traduisait par des approximations et un manque préjudiciable d'éléments techniques.

Concernant la compréhension des objectifs et enjeux du projet, plusieurs références pertinentes à des événements concrets (cyber-attaques de la mairie de Lille) ont été recensées dans la plupart des copies.

Les candidats ont bien compris que l'épreuve consistait à traiter non seulement la refonte sur l'aspect apport de nouvelles fonctionnalités mais aussi l'homologation de l'application.

La moyenne concernant cette partie atteint 1,14/2 pour l'ensemble des copies.

Trop peu de candidats ont réellement **proposé des solutions innovantes**. Le jury analyse ce manque de « prise de risques » par un déficit de notions techniques, mal connues des candidats ou parfois mal structurées. Ils n'ont pas su aller chercher l'information, l'exploiter, dans un corpus documentaire pourtant riche en données techniques qui permettait aux candidats de disposer d'éléments utiles pour la réalisation de la note.

Les postulants à un examen ISIC doivent connaître les orientations prises par le Ministère, maîtriser les sujets techniques (cloud, haute disponibilité, la méthode agile, etc.) et y insérer des solutions innovantes, éléments trop rarement abordés. Sur cet aspect, il aurait été intéressant que le candidat propose des solutions en lien avec l'intelligence artificielle.

La moyenne s'établit à 1,65/5 pour l'ensemble des copies.

La prise en compte de la sécurisation et des risques associés était attendue des correcteurs. Force est de constater que la stratégie d'authentification n'était que trop peu abordée. L'application présente la particularité d'être accessible aussi bien des forces de l'ordre que du grand public, d'où la nécessité d'une sécurisation renforcée. Les notions relatives au RGPD et DISSIP sont régulièrement présentes dans les copies. La démarche d'intégration de la sécurité doit être prise en compte et apparaître tout au long du projet. La démarche d'homologation est majoritairement insuffisamment décrite et trop peu présente dans la réflexion des candidats.

La moyenne s'établit à 1,48/5 pour l'ensemble des copies.

La conduite du projet est également un point essentiel sur lequel le jury est particulièrement attentif.

L'identification des acteurs (dont les sous-traitants) ainsi que leurs rôles respectifs semblent mal maîtrisés par les candidats. Il n'est que trop rarement fait référence aux principaux acteurs MOA (métier), MOE (technique) comme au RSSI, notions absentes de la grande majorité des copies.

Les sources de financements nécessaires (Plan de relance SNAP INT) comme les financements alternatifs n'ont été abordés que dans de très rares copies.

Malgré les orientations données dans le sujet, peu de candidats proposent un planning cohérent.

Une analyse du dossier devait amener le candidat à aborder les opportunités de solutions en les confrontant aux contraintes notamment financières et aux risques (budgétaire, juridique, réglementaire, technique, conduite du changement, opérationnel).

Quelques candidats se sont appuyés sur leurs expériences et leurs connaissances personnelles pour illustrer leur démonstration.

La moyenne s'établit à 1,44/5 pour l'ensemble des copies.

Le jury était également attentif à la qualité de rédaction et de synthèse.

Il a été constaté à de nombreuses reprises, comme évoqué en 2.2, une mauvaise gestion du temps des candidats qui s'est concrétisée par une absence de conclusion pour certaines copies, et pour d'autres, par une écriture devenant illisible au fil des paragraphes. Il est conseillé aux candidats de débuter l'exercice de formalisation en construisant leur introduction et leur conclusion.

Beaucoup de copies étaient une simple restitution du corpus documentaire. Il convenait pour les candidats d'en extraire la philosophie, le contenu et de s'en servir dans le cadre de la conception de la note. La <u>retranscription mot à mot d'extraits</u> du fond documentaire ne permet en aucun cas au jury d'apprécier l'esprit d'analyse et de synthèse des candidats, de même que leurs qualités rédactionnelles.

Il était attendu une bonne maîtrise du formalisme imposé par la note de cadrage. Afin d'aider les candidats, un plan type était proposé et mis à disposition dans le sujet.

Il convient enfin de prendre en considération que cette note est à destination de sa hiérarchie. Elle vise donc à l'informer, la sensibiliser et à proposer des solutions (notamment méthode de projet, solutions innovantes, etc.) avec le formalisme administratif adapté.

Ainsi, le jury a pu prendre connaissance de notes qui s'apparentaient davantage à un cours ou un exposé.

Il est vivement conseillé aux candidats, lorsqu'ils préparent, dès le début de l'épreuve, leur introduction et leur conclusion, de se mettre en situation et de déterminer leurs intentions à l'égard de leur hiérarchie (un point de situation, une demande de mobilisation de moyens, une demande d'arbitrage, une demande d'appui hiérarchique prenant en compte les enjeux stratégiques).

La conclusion doit comporter une formule d'usage adéquate, adaptée à l'interlocuteur.

Enfin et comme pour toute épreuve, le candidat doit veiller à éviter les fautes d'orthographe à répétition, s'assurer que le sens des phrases est correct et éviter de faire des énumérations hétéroclites.

La moyenne s'établit à 1,34/3 pour l'ensemble des copies.

La moyenne générale des copies s'élève ainsi à 6,97/20.

2.3. Remarques sur l'épreuve orale :

Le jury a pu constater que l'exercice de présentation orale a globalement été préparé avec sérieux, donnant un résultat très satisfaisant. Les candidats ont respecté, pour la plupart, la durée des 5 minutes (maximum) attendue. Deux d'entre eux ont été arrêtés dans leur présentation par les sous commissions, au terme du délai imparti.

Les dossiers RAEP ont été transmis et plutôt bien réalisés. Le jury attire toutefois l'attention des candidats sur l'importance de cet exercice. Même si ce document ne fait pas l'objet d'une évaluation prise en compte dans la notation globale de l'épreuve, il sert néanmoins de base pour le questionnement durant l'entretien. Le jury attend que le candidat soit en mesure d'expliciter les éléments décrits dans le dossier.

Dans la perspective de ses futures missions, le jury attend du prétendant ISIC qu'il dispose de certaines compétences en matière de gestion de projet. A défaut d'avoir des expériences concrètes sur le sujet, le jury veut s'assurer que le candidat dispose a minima des connaissances théoriques.

Le jury a également souhaité évaluer les candidats sur leur curiosité et leur ouverture d'esprit au niveau des autres domaines techniques notamment sur le sujet majeur de la transformation numérique du ministère. Plusieurs candidats ont formulé le vœu de participer aux grands projets de transformation numérique du ministère sans pour autant être en mesure d'énumérer l'un d'entre eux.

Certains postulants sont restés sur des concepts généraux. Ils ont rencontré des difficultés à se mettre en situation et à apporter des réponses concrètes.

De même, l'ensemble des échanges ne permettait que trop peu souvent d'évaluer les capacités managériales du candidat. Ainsi, outre les compétences techniques et la capacité à piloter un projet, il était attendu du candidat qu'il réussisse à faire la démonstration de sa capacité à manager une équipe.

Enfin, malgré une prestation convaincante à l'oral, certains candidats n'ont pu intégrer la liste des lauréats, la note de l'oral n'ayant pas compensé la note reçue pour l'épreuve écrite.

Le jury rappelle que le concours est composé de deux épreuves, chacune de ces phases étant déterminante pour la réussite à cet examen.

III/Propositions

La réussite à ces épreuves entraîne une **mobilité fonctionnelle**. Certains candidats ont avoué découvrir au moment de l'oral que cet examen professionnel était assorti d'une inéluctable mobilité géographique. Ce paramètre doit être parfaitement connu des candidats avant même qu'ils effectuent leurs démarches d'inscription (ce point étant pourtant rappelé sur la page intranet de la SDRF).

Le nombre de postulants enregistré pour cette session démontre que cet examen est particulièrement sélectif. C'est également un indicateur d'attractivité. Ce chiffre peut rassurer sur le niveau des lauréats et leur capacité à répondre aux attentes de leur hiérarchie, dès leur prise de poste.

Conclusion

Les modalités d'organisation sont parfaitement maîtrisées par la section concours de la SDRF. L'accueil, l'accompagnement ainsi que le soutien logistique des équipes dédiées à la mise en place de cette épreuve ont été unanimement salués par les membres du jury.

Il convient de noter la très bonne collaboration au sein des sous-commissions. Volontaires, particulièrement investis et disponibles, les membres du jury ont su apporter une plus-value indéniable par leurs riches et diverses expériences, ce qui a également contribué à la réussite de cette session 2023.

Au final, la moyenne des notes du concours (écrit + oral) reste correcte.

A l'unanimité, et malgré une grande hétérogénéité, le jury considère que les lauréats admis sur les listes principale et complémentaire possèdent les qualités requises pour donner rapidement satisfaction dans les postes et missions qui leur seront attribués.

Le président

Mickel